

Il est vrai que nous n'avons pas encore le bill en notre possession et mes suppositions sont peut-être fausses, mais ayant lu le projet de résolution et sachant ce que le premier ministre a déclaré, je doute fort que nous trouvions dans le bill un énoncé explicite des politiques que cet organisme sera chargé de mettre en œuvre. Si je me trompe, je serai trop heureux de le reconnaître le moment venu, mais je ne crois pas faire erreur.

Le rapport de la section de l'Alberta de l'Association du barreau était basé en partie sur un examen d'autres études entreprises en Angleterre, aux États-Unis et au Canada, notamment par le comité Franks en Angleterre, par un comité de l'Ontario dont je parlerai plus tard, et sur les données du rapport Acheson aux États-Unis et du rapport Whyatt en Angleterre. Les recommandations de la section sont fondées en particulier sur le rapport du comité de l'organisation du gouvernement de l'Ontario. Dans ce rapport, à compter de la page 10, je trouve des observations fort intéressantes. L'un des grands principes, dit-on, dont doit s'inspirer l'organisation du gouvernement est celui-ci :

... que les fonctions connexes du gouvernement doivent être groupées autant que possible, afin de restreindre le nombre des éléments distincts ou détachés. Ainsi exprimé, le principe peut engendrer une discussion à n'en plus finir...

Et ainsi de suite.

L'énoncé de ce principe tend à signaler deux dangers qui peut-être ne cessent de guetter le sain épanouissement d'une organisation lorsque les responsabilités directrices se multiplient dans le sens que nous avons indiqué.

Voilà qui revient nettement à dire que, si l'on cherche à répartir diverses fonctions entre différents organismes gouvernementaux, ministères ou commissions—fonctions qui pourraient fort bien être confiées à un seul ministère—on s'engage sur la voie de la fragmentation, qui conduit inévitablement à des difficultés. En fait, le présent rapport sur l'organisation du gouvernement en Ontario a été préparé par un comité placé sous la direction du nouveau ministre des Finances. Je lui demanderai de le relire et de prêcher la bonne parole à ses collègues quand il aura terminé son dur labeur. Je crois qu'il en aurait beaucoup à montrer.

Selon moi, ce programme offre une difficulté. Il importe en effet de prendre des mesures immédiates en vue d'essayer de relever l'économie du pays qui a périçité pendant bien longtemps, mais on n'y arrivera pas en répartissant les fonctions de l'organisation entre plusieurs ministères différents.

Je soutiens que d'autres pays nous ont donné des exemples en cette matière. Au Royaume-Uni, cette question a fait l'objet d'une

étude longue et sérieuse pendant plusieurs années. Je crois que dès 1936, une commission dirigée par sir Montague Barlow a étudié la situation qui existait à ce moment-là et que l'après-guerre a aggravée au Royaume-Uni. Puis, il y eut la guerre et la commission n'a pas soumis son rapport avant 1944, je pense. En 1945, le Royaume-Uni a promulgué une loi donnant suite à ce rapport. Il est intéressant de noter, surtout à la suite des observations de l'honorable représentant de Bow-River et d'autres députés que le texte législatif des recommandations du rapport Barlow a été présenté par un gouvernement de coalition. La chose s'est passée au Royaume-Uni avant les élections de 1945, alors que le gouvernement des années de guerre, dirigé par le premier ministre Churchill et composé de conservateurs, de travaillistes et de libéraux, existait encore. J'imagine, par conséquent, que la loi de 1945, sur la répartition de l'industrie, représentait probablement la synthèse des opinions des députés socialistes du Parlement et de ceux qui tenaient au principe de l'entreprise privée.

Il est également intéressant de noter que la loi adoptée en 1945 n'a été modifiée que deux fois, une fois en 1950 et une autre fois en 1958. Voilà une situation où un gouvernement de coalition a présenté une mesure qui a été modifiée, la première fois, par un gouvernement travailliste. La modification n'était pas profonde, elle ne détruisait ni la substance ni l'objet avoué de la mesure. Puis en 1958, un gouvernement conservateur l'a également modifiée. Voilà un exemple où un gouvernement a si bien réglé ce problème que le public a eu une idée assez juste des initiatives précises qui allaient être prises.

Le bill adopté en 1945 comportait 15 courts articles dont cinq je pense renfermaient l'essence même des recommandations. Autant que j'ai pu m'en apercevoir par les études que j'ai faites, il me semble que la loi a fonctionné fort bien. Les propos que je tiens maintenant auraient peut-être pu attendre la deuxième lecture du bill, mais lorsque les bills sont présentés il est difficile de faire comprendre au gouvernement qu'il s'est trompé. Je recommande au ministre et à ses collègues de prendre tout le temps qu'il faut pour regarder avec soin la loi et les débats qui se sont déroulés à la deuxième lecture du bill adopté par la Chambre des communes du Royaume-Uni et d'examiner aussi les modifications adoptées en 1950 et en 1958, avant de nous saisir de leur bill. Je fais cette remarque parce qu'ici les recommandations servant de base aux délibérations de l'organisme responsable de ce programme étaient connues du